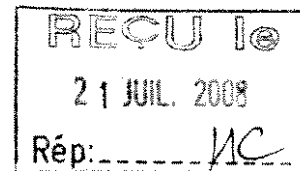


*Projets de parcs éoliens de Gros-Morne  
et de Montagne Sèche*

**Les requêtes d'audience publique**



Bonaventure, le 23 juin 2008.

Madame Line Beauchamp, ministre  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7.

**Objet :** Demande d'audiences publiques pour le projet de parc éolien de Gros-Morne  
à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

---

Madame la Ministre,

Cartier Énergie Éolienne inc. désire aménager et construire le parc éolien de Gros-Morne à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) tient à vous transmettre ses préoccupations concernant ce projet et requiert par la même occasion, la tenue d'audiences du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE). ←

Dans un souci de développement économique durable, le CREGÎM se préoccupe principalement des aspects environnementaux, mais également des aspects sociaux.

La société québécoise traverse actuellement une période intense de réflexion sur le développement durable. Nous sommes d'avis qu'aujourd'hui, il faut s'approprier collectivement d'une vision et d'une stratégie à long terme pour assurer le développement de l'efficacité énergétique et de l'énergie verte au Québec. Cette vision doit être partagée par tous puisqu'elle s'inscrit dans une optique plus large visant la réduction de la pollution atmosphérique, la lutte aux changements climatiques, l'amélioration de la santé humaine, l'accroissement de la sécurité énergétique, la création d'emplois et le positionnement des entreprises québécoises parmi les chefs de file mondiaux dans la fabrication et l'exportation de technologies innovatrices.

### ***L'adoption d'un cadre de développement éolien est primordiale***

Le 4 octobre 2004, Hydro-Québec annonçait 8 projets de parcs éoliens, d'une puissance de 950 MW, en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Le 25 février 2005, Cartier Énergie Éolienne inc. annonce que des contrats de production d'électricité à long terme ont été signés avec Hydro-Québec Distribution pour 740 MW en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

La Direction régionale de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la Société de faune et des parcs du Québec, le ministère de la culture et des communications, le Ministère des ressources naturelles, Forêt Québec, le Ministère de l'Environnement et le Conseil des maires des MRC concernées, se sont concertés pour la production d'un document intitulé « Plan Régional de Développement du Territoire Public – Volet éolien ». Toutefois, le comité de travail s'est intéressé entre autres à la distribution du territoire destinée au développement éolien mais n'a rien approfondi quant à la vision commune du développement économique régional.

Le CREGÎM a alors proposé une démarche concertée visant à doter la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine d'une vision commune du développement. C'est en décembre 2007, près de 24 mois après le début de la démarche que la région adopta officiellement sa vision commune de développement durable;

Ensemble, unie dans sa diversité, la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, se distingue par :

- un environnement sain ;
- un engagement citoyen ;
- une économie durable ;

dans une perspective d'équité permettant l'épanouissement individuel et collectif, en respect de ses cultures.

\*Pour en savoir plus au sujet de la démarche concertée ou la vision régionale, consulter le [www.cregim.org](http://www.cregim.org)

Bien que des projets d'envergure représentent des investissements majeurs, *il est nécessaire d'adapter rapidement un cadre intégré pour le développement de cette filière.* En outre, il importe de miser sur une participation du public qui garantira la transparence et la réduction des impacts avant la réalisation des projets. L'établissement de règles et de normes suivant des schémas directeurs qui favorisent une répartition harmonieuse des éoliennes sur le territoire et leur intégration au paysage, est nécessaire. La région n'a pas encore déterminé, de façon concertée, quels sont les paysages à conserver? Pourtant, plusieurs contrats sont déjà signés. La filière s'installe vite, peut-être même trop vite.

En somme, les éoliennes doivent être installées aux sites qui offrent un potentiel économique intéressant, certes, mais il faut aussi tenir compte des aspects environnementaux et sociaux. Des critères de sélection reliés au développement durable favoriseront la cohabitation harmonieuse, le respect de l'environnement et la considération des valeurs et des préoccupations des populations locales et régionales. De plus, « Un cadre de développement régional durable » optimisera les retombées socio-économiques en visant une répartition des avantages qui soit des plus équitables et durables pour les communautés concernées.

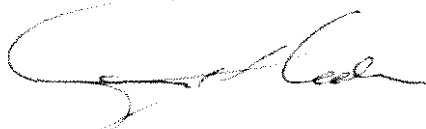
Par ailleurs, le CREGÎM attire votre attention sur les deux parcs gaspésiens, soit celui du Mont Copper et celui du Mont Miller, vendus depuis quelques mois aux *Américains*. Les Gaspésiens l'ont appris par le biais d'un communiqué radiophonique. Quels sont les avantages de cette transaction? La population est très inquiète, Madame Beauchamp!

Pour des raisons économiques, sociales et environnementales, le CREGÎM vous recommande d'instaurer *des audiences génériques* où il sera possible d'entendre *une fois*, et non à la pièce, une population entière vous parler d'un développement régional qui mérite d'être bien fait, bien encadré et durable. Comme les sites destinés au développement éolien sont déjà connus, les préoccupations plus locales viendront d'elles-mêmes s'ajouter aux préoccupations régionales.

Le CREGÎM désire s'assurer que tous les projets de parcs éoliens se développent en harmonie avec l'environnement et en respect avec la vision commune et concertée de développement durable dont s'est dotée la communauté. Le CREGÎM requiert donc la tenue d'*audiences génériques régionales*.

Loin de vouloir freiner le développement de cette énergie verte, loin de vouloir freiner l'économie de la région où nous vivons, nous désirons simplement que cette belle aventure se fasse en harmonie avec une autre de nos belles richesses gaspésiennes et madeliniennes; la qualité de notre environnement.

Espérant que vous nous aiderez à développer le créneau gaspésien qu'est celui de l'énergie éolienne et ce, de façon saine et durable, nous vous prions d'agréer, Madame Beauchamp, nos sentiments les meilleurs.



*Camille Leduc, président*  
*CREGÎM*

*Au nom du conseil d'administration*

Montreal, le 7 juillet 2008

Madame Line Beauchamp  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique concernant le projet de parc éolien de Gros-Morne à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine**

---

Madame la Ministre,

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est un organisme à but non lucratif fondé en 1963 par des citoyens qui avaient à cœur la sauvegarde des espaces naturels. Parmi les organisations canadiennes vouées à la conservation de la nature, la SNAP se distingue par sa solide structure de base composée de treize sections régionales, dont une au Québec, regroupant plus de 15 000 membres et des centaines de bénévoles. La SNAP s'est donné comme mission de protéger notre patrimoine naturel en favorisant la création d'aires protégées tout en s'assurant de la bonne gestion des aires protégées existantes.

Le projet de Cartier énergie éolienne consiste à aménager un parc éolien de 7 134 hectares d'une puissance installée de 211,5 MW, puissance qui sera fournie par 141 éoliennes de 1,5 MW chacune. Situé dans les municipalités de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, à moins de 2 km des rives du golfe du Saint-Laurent, le projet de parc éolien est immédiatement adossé, sur trois côtés, à la petite réserve écologique de Manche-d'Épée. Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par le promoteur et elle nous laisse très songeurs quant aux impacts potentiels sur les écosystèmes de la réserve écologique.

Notre objectif n'est pas de nous opposer à la filière éolienne, un choix énergétique sensé dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles non renouvelables et d'augmentation

constante des gaz à effet de serre. En effet, l'énergie éolienne, lorsqu'elle est mise en œuvre en respectant les populations locales, l'intégrité des paysages et en minimisant les impacts sur les écosystèmes, peut être tout à fait acceptable.

Ce n'est manifestement pas le cas avec le projet de Gros-Morne où le parc éolien entoure sur trois côtés la réserve écologique de Manche-d'Épée. Trois éoliennes (101, 136 et 137) seront situées le long de la façade ouest de la réserve écologique, à quelques dizaines de mètres de la limite, tandis que quinze autres éoliennes (5, 6, 10 à 18, 31, 41, 65 et 108), seront situées sur toute la longueur de la limite orientale de la réserve écologique. En quelques endroits le chemin d'accès reliant les éoliennes est carrément sur la limite de la réserve écologique ou pénètre même légèrement à l'intérieur des limites. Le chemin d'accès reliant les éoliennes sera maintenu en permanence, bien après la phase de construction, afin de permettre l'entretien des structures. De plus, des tranchées seront creusées le long des limites de la réserve écologique afin d'y enfouir les lignes de transmission électrique. Ces dix-huit éoliennes problématiques se trouvent toutes à l'intérieur du bassin versant de la réserve écologique.

Les réserves écologiques sont les aires protégées les plus restrictives au Québec puisqu'elles interdisent toute activités humaines sauf si elles sont de nature scientifique ou, exceptionnellement, de nature éducative. Elles protègent en général des écosystèmes très rares et servent d'écosystèmes témoins dans une optique scientifique. C'est ainsi que la réserve écologique de Manche-d'Épée a été mise en place pour protéger le plus intégralement possible une érablière sucrière à bouleau jaune, un type d'écosystème très rare à cette latitude. Elle est très petite, avec une superficie d'à peine 5,73 km<sup>2</sup>, et elle est située dans la vallée de la rivière de Manche-d'Épée dont les flancs de calcaire ont des pentes abruptes dépassant parfois 40 %. Le caractère encaissé de la vallée y rend les écosystèmes particulièrement sensibles à toute activité humaine se déroulant à sa périphérie.

Le promoteur a promis de se conformer à l'article 46 du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) qui interdit toute intervention forestière à moins de 60 m d'une réserve écologique. À notre avis, l'implantation de structures permanentes telles que des éoliennes, des chemins d'accès permanents et des tranchées d'enfouissement de lignes électriques modifient le milieu de façon beaucoup plus sévère que des activités d'aménagement forestier ne se répétant qu'au bout de plusieurs décennies. De tels projets d'envergure devraient répondre à des normes plus sévères que le simple 60 m du RNI.

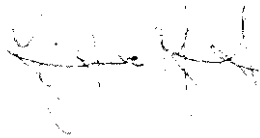
Parmi les effets potentiels du projet éolien sur la réserve écologique, nous pouvons mentionner :

1. **Une plus grande facilité à pénétrer illégalement dans la réserve écologique** (braconniers, adeptes de véhicules hors route, etc.) en utilisant le chemin d'accès permanent qui longera la limite est de la réserve sur une distance de 3,5 km.
2. **Une augmentation du ruissellement**, à cause des activités de déboisement périphérique, et **une augmentation subséquente des phénomènes d'érosion** sur les flancs escarpés de la réserve écologique.
3. **Un risque non négligeable d'accident écologique** tel qu'un déversement d'huile à l'intérieur du bassin versant de la rivière de Manche-d'Épée. La morphologie du terrain (forme du bassin versant et nature abrupte des versants de la vallée) font en sorte que tout déversement accidentel risque de se retrouver rapidement à l'intérieur des limites de la réserve écologique.
4. **Une nuisance visuelle pour les éventuels visiteurs lors d'activités éducatives** avec dix-huit éoliennes situées à quelques dizaines de mètres des limites de la réserve écologique.

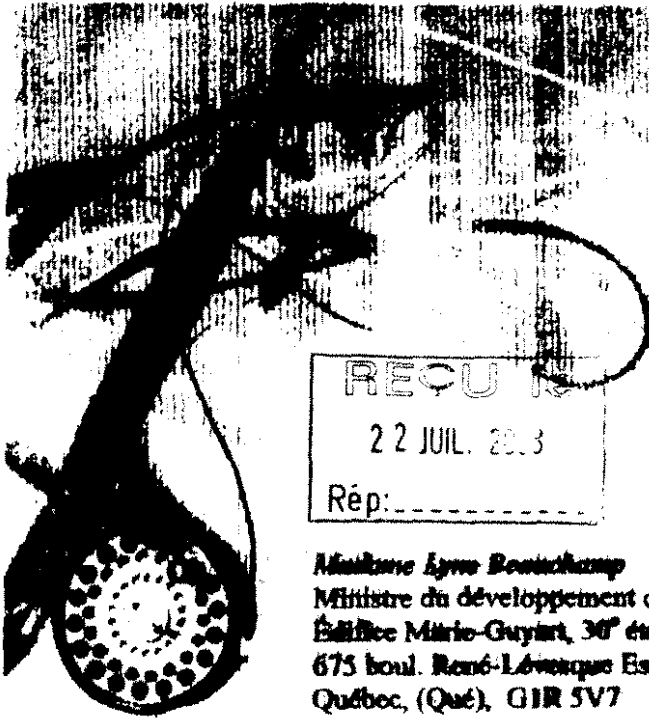
Le promoteur n'a évalué aucun de ces impacts potentiels et ne les a même pas envisagés dans ses scénarios. Beaucoup de questions restent sans réponses, des questions auxquelles il est impératif de répondre compte tenu du caractère exceptionnel et irremplaçable de la réserve écologique de Manche-d'Épée. Le principe de précaution nous commande de déplacer les dix-huit éoliennes problématiques en dehors du bassin versant immédiat de la réserve écologique de Manche-d'Épée.

En raison de ces nombreuses craintes et de l'absence de réponses satisfaisantes fournies par le promoteur, nous sollicitons de votre part la tenue d'une audience publique du BAPÉ sur le projet de parc éolien de Gros-Morne. Soyez assurée que nous participerons à cette audience publique car la protection de l'intégrité écologique des aires protégées existantes est un des mandats de notre organisme.

Veuillez accepter, madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Marie-Fève Marchand  
Directrice générale intérimaire  
Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec



ÉTATS SAUVAGES  
OASISÉRIE

## CAMP DE LA HAUTE MADELEINE

REÇU

22 JUL. 2008

Rép: \_\_\_\_\_

*Rivière Madeleine, 18 juillet 2008*

*Mélanie Lynn Bouchamp*  
Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs  
Édifice Mirio-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675 boul. René-Lévesque Est,  
Québec, (Qué), G1R 5V7

Madame, Monsieur,

Par la présente nous souhaitons demander à la ministre une audience publique sur le développement du projet éolien de Gros-Morne dont la société Cartier est le promoteur.

Le rapport soumis récemment à la population locale présente l'implantation de quelques éoliennes qui ne tiennent d'aucune façon compte du développement touristique environnant et notamment celui de notre société.

Nous nous sommes d'ailleurs étonnés d'avoir été exposés à un rapport qui non seulement fait abstraction de notre présence mais pour lequel nous n'avons jamais été consultés. Bien que nous ayons récemment eu une rencontre avec une personne de cette société qui admettait avoir omis de nous rencontrer au préalable et qui devait nous revenir avant la date limite pour la formulation d'une demande d'audiences publiques, nous sommes depuis restés sans réponse.

Pour ces raisons, nous croyons nécessaire d'être entendu afin d'assurer un développement harmonieux de nos diverses organisations. Nous ne sommes d'aucune façon opposer au développement de ce projet dans la mesure où il est possible de faire respecter notre présence.

Espérant trouver auprès du ministère une oreille sensible à notre demande, soyez assuré de notre plus sincère désir de collaborer selon les règles et procédures.

En attendant le tout conforme, nous vous prions d'accepter nos salutations les plus respectueuses.

Martin Roux  
Président  
Camp de la Haute Madeleine





